

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Pierre Donnadieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2019

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

3/Budget 2019

Les principes et l'élaboration du budget d'un lycée:
Le budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses de l'ordonnateur (chef d'établissement) selon le Décret du 29/12/62.

Il est élaboré par le gestionnaire, sous l'autorité du chef d'établissement et doit respecter 6 grands principes:

- l'annualité (le budget est établi par année civile du 01 janvier au 31 décembre) ;
- l'unité (le budget est constitué et présenté dans un seul document) ;
- l'universalité (le budget permet d'évaluer toutes les recettes et toutes les dépenses brutes sans exception et sans contraction) ;
- l'équilibre (le budget doit être équilibré section par section, les établissements scolaires ne peuvent pas recourir à l'emprunt contrairement à l'Etat ou aux collectivités territoriales) ;
- la non affectation (interdiction d'affecter une recette particulière à une dépense particulière, sauf exception: les ressources spécifiques ou affectées d'Etat ou des collectivités territoriales) ;
- la sincérité et le réalisme (le budget doit être sincère et réaliste).

Voté par le conseil d'administration, il est exécutoire 30 jours après réception du dernier accusé de réception des 3 autorités de contrôle (Préfecture, Rectorat, collectivité de rattachement).

Les principes et l'élaboration du budget d'un lycée:
Le budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses de l'ordonnateur (chef d'établissement) selon le Décret du 29/12/62.

Les budgets d'établissements locaux d'enseignement retracent l'ensemble des opérations financières (recettes et dépenses) enregistrées au sein d'un collège ou d'un lycée à l'exception:

- des opérations relatives aux gros travaux (opération de construction ou de réhabilitation de nouveaux bâtiments) à la charge du propriétaire (Région Midi-Pyrénées) ;
- des opérations de rémunération des personnels d'Etat (enseignants, personnels de direction, personnels administratifs, sociaux et de santé) et des personnels des collectivités territoriales (personnels de service: agents régionaux des lycées).

Les masses financières relatives aux rémunérations sont très importantes lorsqu'on les compare aux budgets de fonctionnement des établissements locaux d'enseignement (elles représentent 95 % des masses globales de fonctionnement).

La structure et le contenu du budget

DEPENSES	RECETTES
1° section : Fonctionnement	
SERVICES GENERAUX Ventilation par services (AP, VE, ALO)	SERVICES GENERAUX Ventilation par services (AP, VE, ALO)
SERVICES SPECIAUX (avec ou sans réserves) Ventilation par services (SRH, SBN)	SERVICES SPECIAUX (avec ou sans réserves) Ventilation par services (SRH, SBN)
2° section : Investissement	
Doivent obligatoirement apparaître dans cette section tous les biens supérieurs ou égaux à 800 euros HT	
Service OPC	Service OPC

Lexique: **AP:** Activité pédagogique ; **VE:** Vie de l'élève ; **ALO:** Administration et logistique ; **SRH:** Service de Restauration et d'Hébergement ; **SBN:** Service des Bourses nationales ; **OPC:** Opérations en capital.

1. Dotation Globale de Fonctionnement de la Région

2019= 391 437, 00€

2018 = 372 798, 00 €

2017 = 390 822, 00 €

Soit une augmentation de **18 639, 00 €**, soit + 5 % entre 2018 et 2019.

(+12772€ affectée sur AP, +5867€ affectée sur ALO)

2. Indicateurs : montants fléchés

2019 → 228 564.00 € (marché énergie: eau inclus)

+ 14 500, 00 € (transports EPS)

243 064.00 €

Soit **62.09 %** du montant global.

2018 → 213 849.93 € (marché énergie: eau inclus)

+ 11 100, 00 € (transports EPS)

224 949.93 €

Soit **60.34 %** du montant global.

2017 → 265 847.94 € (marché énergie: eau inclus)

+ 14 500, 00 € (transports EPS)

280 347.94 €

Soit **71.73 %** du montant global.

3. Marge de manœuvre

$$\rightarrow 2019 = 391\,437,00 - 243\,064,00 = 148\,373,00 \text{ €}$$

$$\rightarrow 2018 = 372\,798,00 - 224\,949,93 = 147\,848,07 \text{ €}$$

$$\rightarrow 2017 = 390\,822,00 - 280\,347,94 = 110\,474,06 \text{ €}$$

La marge de manœuvre est augmentée de **524.93 €** entre 2018 et 2019

4. Marge de manœuvre réelle

$$\rightarrow 2019 = 391\,437,00 - 243\,064,00 + 91\,425,60 = 239\,798,60 \text{ €}$$

91425.60 : ce montant correspond aux dépenses de viabilisation et de maintenance des installations énergétiques payées sur le service SRH

$$\rightarrow 2018 = 372\,798,00 - 224\,949,93 + 83\,626,51 = 231\,474,58 \text{ €}$$

$$\rightarrow 2017 = 390\,822,00 - 280\,347,94 + 71\,778,93 = 182\,252,99 \text{ €}$$

La marge de manœuvre réelle est augmentée de **8 324.02 €** entre 2018 et 2019

Méthode et critères de calcul de la DGF

- Le calcul des dotations est structuré autour de deux grandes parts :
 - Part élève : un barème par type de sections enseignées est appliqué aux effectifs de l'établissement de la dernière année scolaire connue (N-2 / N-1)
 - Part patrimoine : prise en compte des charges de viabilisation et des charges de maintenance et d'entretien (prise en compte d'une part fixe et de parts variables : parts bâtiments : surfaces bâties : 22 960 m² et espaces verts: 8 000 m²)
- Participation du service d'hébergement au service général : une minoration est calculée proportionnellement et forfaitairement à l'effectif des pensionnaires et demi-pensionnaires
- Des réfections sont appliquées au calcul des dotations lorsque le fond de roulement dépasse 90 jours de charges de fonctionnement au 31/12/2017 (de 91 à 120 jours de fonctionnement : abattement de 5%, au-delà de 120 jours de fonctionnement : abattement de 10%)

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP recettes

Le service AP (Activités pédagogiques) : ce sont les dépenses et les recettes pédagogiques de l'enseignement général, de l'enseignement technique, dépenses et recettes relatives aux stages en entreprises, aux voyages et échanges, à la formation continue : BOP 141.

SCODE	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
AP	Activité pédagogique	CFAA	Centre de Formation des Apprentis Académ	- €	6 930,90 €
AP	Activité pédagogique	CFAIM	CFA Industrie Midi-Pyrénées	- €	200 000,00 €
AP	Activité pédagogique	CLIENT	Entreprises et divers	- €	9 665,00 €
AP	Activité pédagogique	ETAT	Subvention Etat	- €	10 000,00 €
AP	Activité pédagogique	FAMILL	Participation des familles	- €	62 079,00 €
AP	Activité pédagogique	GIP	Groupement d'intérêt public	- €	200,00 €
AP	Activité pédagogique	GRETA	Conventions avec le GRETA	- €	30 000,00 €
AP	Activité pédagogique	MAIRIE	Subventions et participations de Blagnac	- €	5 055,00 €
AP	Activité pédagogique	MDL	Maison des lycéens	- €	10 454,55 €
AP	Activité pédagogique	OFAJ	Subvention de l'OFAJ pour échange	- €	1 000,00 €
AP	Activité pédagogique	REGION	Dotation et subventions de la Région MP	- €	126 379,00 €
AP	Activité pédagogique	TAXE	Taxe d'apprentissage	- €	118 000,00 €
AP	Activité pédagogique	TAXECA	Taxe d'apprentissage CAMPUS	- €	5 000,00 €
AP	Activité pédagogique	UNIONE	Subventions de l'Union Européenne	- €	6 000,00 €
					590 763,45 €

Au niveau des Recettes :

Présentation par financeurs, par bailleurs de fonds.

Le document présenté permet de visualiser au niveau des Domaines, les contributeurs et au niveau des Activités, le type d'opérations réalisées (ces activités sont identiques au niveau des dépenses). Le compte de classe 7 apparaît systématiquement.

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP recettes (suite)

1/Le CFAA finance trois actions de formation pour les bacs professionnels Aérostructure, les mentions complémentaires Aéronautique et les mentions complémentaires MIOP (Maintenance des Installations Oléohydrauliques et Pneumatiques) : matière d'œuvre + frais de locaux hors viabilisation, pour un montant de **6 930, 90 euros**.

2/ Le CFAIMP finance la rémunération des enseignants chargés de la formation par apprentissage en alternance des élèves en BTS AERO (formation commune avec le lycée privé d'Airbus) pour un montant de **200 000 euros**. (160 000 euros au titre de 2018) (OCFAIMP).

3/ Les clients financent le remboursement de la location de l'appartement des suédois en France par la Mairie de Vasteras pour un montant de **8660 euros** (OERAS1719), la vente éventuelle d'objets confectionnés pour un montant de **5 euros** (OMATOCEP Matériels pour objets confectionnés) et les reversements pour frais d'examens pour un montant de **1 000 euros**. (OEXAM147 Examens)

4/ L'Etat devrait financer :

- **d'autres dépenses pédagogiques** dans le cadre du projet d'établissement pour un montant de **1 500 euros**, (13ADP) ;
- **des projets à caractère artistique et culturel** dans le cadre du projet d'établissement pour un montant de **3 700 euros**, (13EAC) ;
- **les droits de reprographie** pour un montant de **2 800 euros**, (13REP) ;
- **les frais de stage en entreprises** à la fois pour les élèves et les personnels enseignants pour un montant de **2 000 euros**, (13STA) ;

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP recettes (suite)

- 5/ **Les familles** devraient participer au financement de différents voyages, de stages à l'étranger, du vol en avion pour le BIA et d'éventuelles dégradations pour un montant total de **62 079** euros.
- 6/ **Le GIP** (Groupement d'Intérêt Public de Toulouse) devrait effectuer des reversements dans le cadre des examens PART 147 organisés dans la branche aéronautique, ce sont les reliquats reversés après paiement des examinateurs, des surveillants, des organisateurs et des frais de gestion du GIP pour un montant estimé de **200** euros. (OREVEXGIP)
- 7/ **Le GRETA de Toulouse** organise des opérations de formation continue au sein du lycée. Le GRETA verse des fonds pour financer la matière d'œuvre nécessaire aux différentes formations pour un montant estimé à **30 000** euros. (OGRETA)
- 8/ **La Mairie de Blagnac** participe au financement de l'échange avec BUXTEHUDE pour un montant estimatif de **5 055** euros. (OBUXTEHUDE)
- 9/ **La Maison des Lycéens** pourrait également être mise à contribution pour aider au financement de 7 voyages ou échanges, pour un montant total de **10 454.55** euros, soit entre 15% et 20% du total des dépenses.

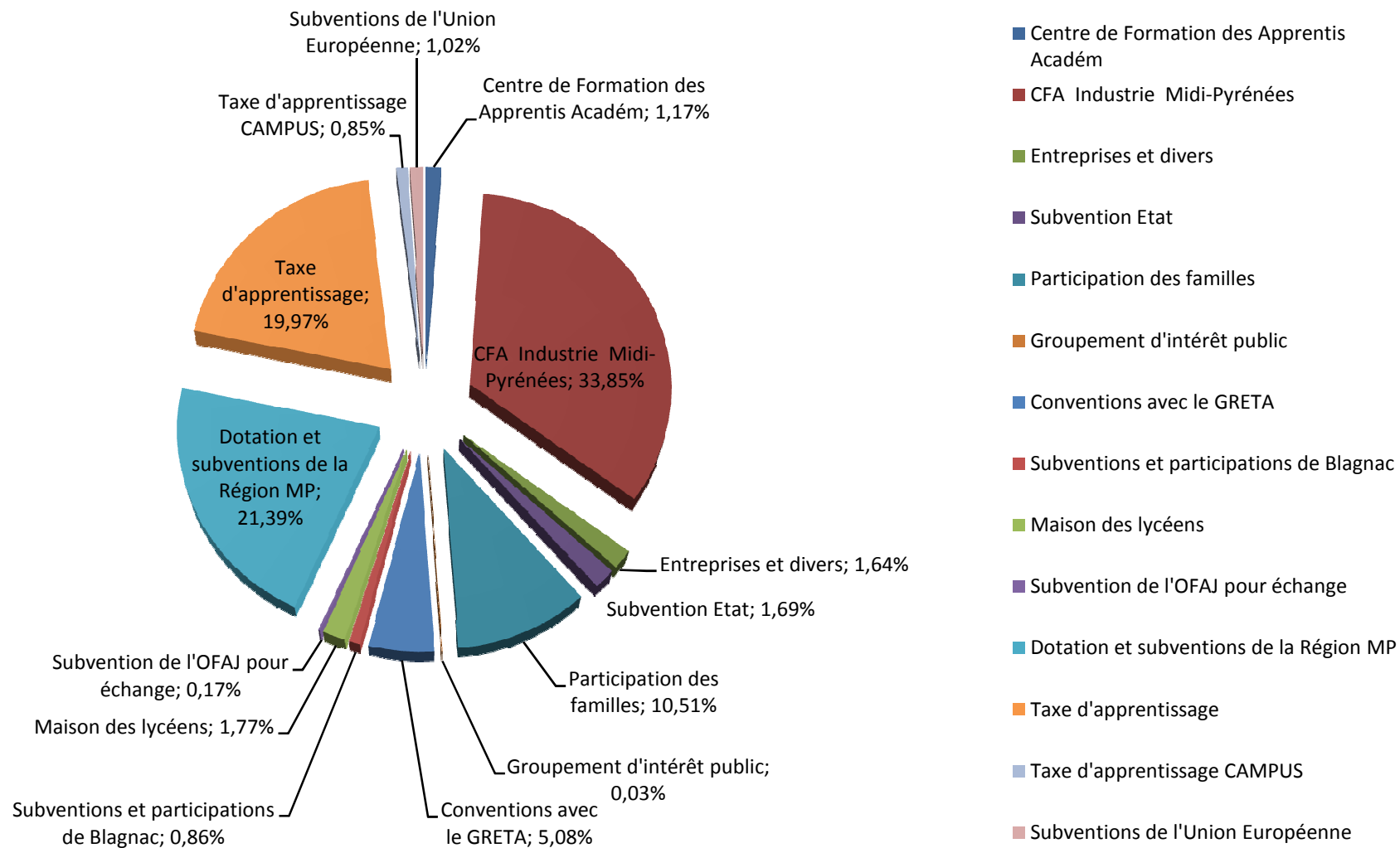
1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP recettes (suite)

- 10/ **L'Office Franco Allemand de la Jeunesse** devrait également financer l'échange avec BUXTEHUDE pour un montant de **1 000** euros. (OBUXTEHUD)
- 11/ **La Région** participe au financement de ce service au titre de la Dotation de Fonctionnement. Dont **98 181.84 €** au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement non affectée, dont **6 000 €** au titre de projets pédagogiques et dont **19 197.16 €** au titre des échanges et voyages et **3 000€** au titre de l'achat de manuels numériques pour un montant total de **126 379 euros**.
- 12/ **La taxe d'apprentissage** est une contribution fiscale versée par les entreprises (le versement de la taxe est égale à 0,5 % de la masse salariale de l'année civile précédente). La taxe est destinée exclusivement à l'enseignement technique, technologique et professionnel, tant en fonctionnement qu'en investissement. La prévision est de **118 000 euros** au niveau du service général. **Baisse de la prévision de 22 000€** en raison d'une réforme impactant les versements de taxe au profit des lycées (baisse du pourcentage du produit de la taxe affecté à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur: de 23 à 13%).
- 13/ **La taxe d'apprentissage CAMPUS** est une contribution versée par les entreprises au profit du CAMPUS des métiers de l'aéronautique pour un montant de **5 000** euros. Ce montant correspond à l'estimation du reliquat non utilisé en 2017.
- 14/ **Les subventions de l'Union Européenne** financent également les frais de déplacement, d'hébergement et d'achat de matériels pédagogiques dans le cadre du programme européen ERASMUS+ pour le stage en entreprises en Suède des élèves de l'enseignement technique et professionnel pour un montant estimatif de **6 000€**.

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Graphique service AP recettes



1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP dépenses

SCOT	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
AP	Activité pédagogique	AUDIT	Audit part 147	12 000,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	COMMU	Communication: reception-affra-tel	8 900,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	CONTRA	Contrats	34 640,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	DEPLCT	Déplacements divers	1 300,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	DOCUM	Documentation	14 750,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	ENTRET	Entretien :travaux-materiel-produits-vet	39 807,84 €	- €
AP	Activité pédagogique	EX147	Examens part 147	200,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	FONCTI	Fonctionnement général	2 100,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	FORMA	Formation en apprentissage (CFAA)	6 930,90 €	- €
AP	Activité pédagogique	FORMAF	Formation en apprentissage (CFAIM)	200 000,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	FORMCC	Formation continue (GRETA)	30 000,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	FORMPR	Formation professionnelle des personnels	1 500,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	MATEG	Matériel pédagogiqueEnseignement Général	39 500,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	MATTEC	Matériel pédagogique Technique	30 748,90 €	- €
AP	Activité pédagogique	PROJAC	Projets et activités culturelles et péda	9 700,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	PROJDI	Projets divers	1 500,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	REPROD	Droits de reprographie	2 800,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	SORTIE	Sorties pédagogiques	28 300,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	STAGEN	Stages en entreprises	5 000,00 €	- €
AP	Activité pédagogique	VOYAGE	Voyages/échanges	121 085,81 €	- €
				590 763,45 €	

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP dépenses (suite)

Au niveau des Dépenses :

Présentation des dépenses par destination, par nature de dépenses :

Nous retrouvons les dépenses relatives à l'audit PART 147 pour un montant de **12 000 euros**, les dépenses de communication pour **8 900 euros**.

Sont également recensées dans ce service :

- Les dépenses relatives aux contrats pour un montant total de **34 640 euros**, détaillé comme suit : 6 300 € pour les contrats de maintenance de l'enseignement technique, 1 500 € pour les contrats avec les bureaux de contrôle, 4 500 € pour les copies photocopieurs de l'enseignement général et technique, 9 140 € pour la location des photocopieurs de l'enseignement général et 7 500 € pour ceux de l'enseignement technique et 1 200 € pour la location du réacteur de l'enseignement technique ;
- Des dépenses de déplacements divers pour **1 300 euros**, de documentation (abonnements et ouvrages) pour un montant de **14 750 euros**, des dépenses d'entretien, de réparation du matériel pédagogique de l'enseignement général et technique et de maintenance informatique pour un montant total de **39 807.84 euros** ;
- Les dépenses relatives au fonctionnement de l'enseignement général et technique (frais d'assurance pour les élèves dans le cadre des sorties et des stages en entreprises et les frais pharmaceutiques) pour un montant global de **2 100 euros** ;
- Des dépenses de matériels pédagogiques en rapport avec la formation en apprentissage (CFAA) d'un montant de **6 930, 90 euros**
- Les dépenses de rémunération des enseignants du lycée dans le cadre de la formation par apprentissage (BTS aéronautique) pour un montant estimatif de **200 000 euros** ;
- Les dépenses concernant la formation continue pour **30 000 euros**, ainsi que la formation de nos enseignants du domaine professionnel et technique pour **1500 euros** ;

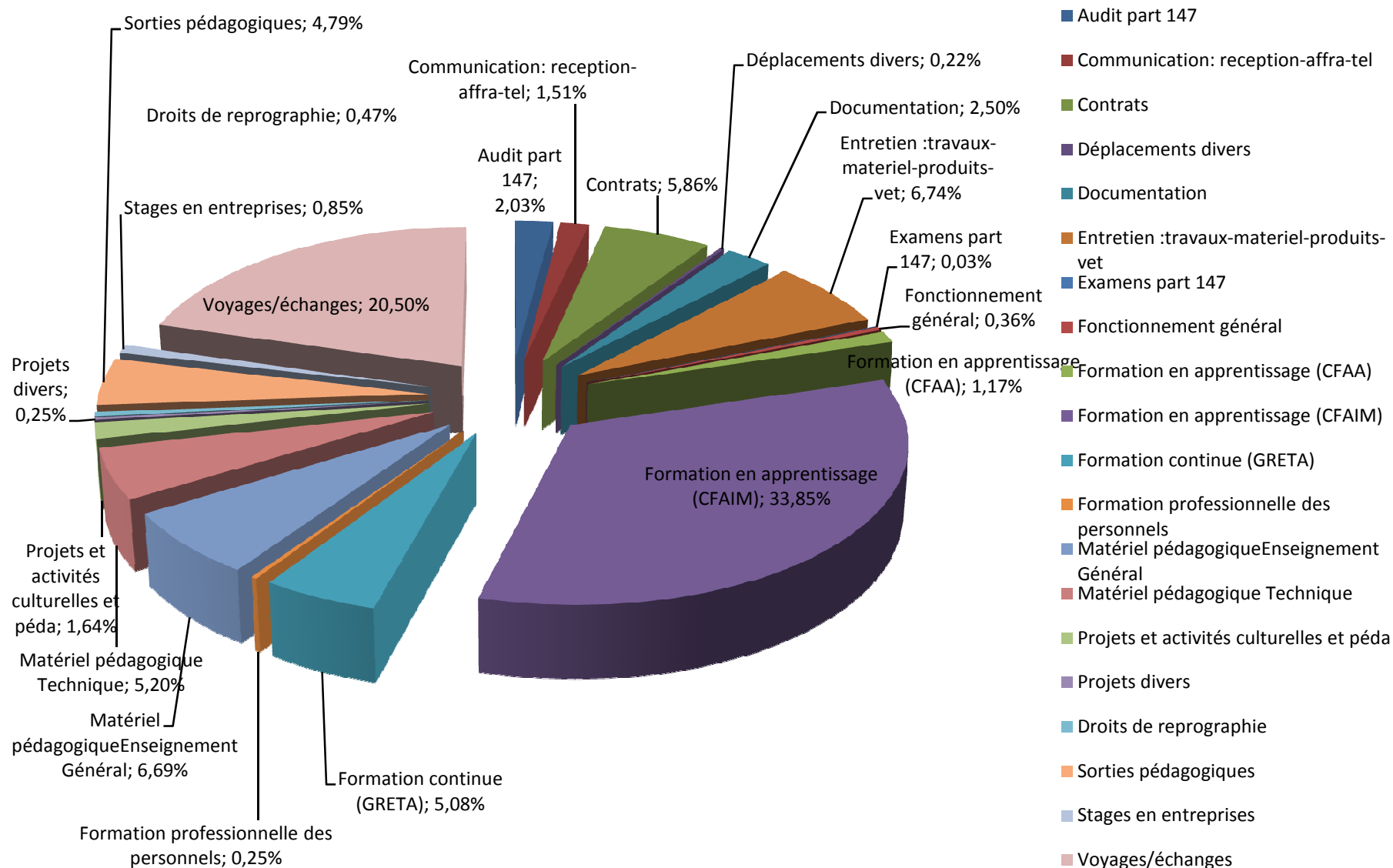
1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service AP dépenses (suite)

- Les dépenses relatives à l'enseignement général (dépenses communes ventilées entre les différentes disciplines, diverses charges générales, des équipements et matériels pédagogiques) pour un montant de **39 500 euros (MATEG)** ;
- Des dépenses relatives à l'enseignement technique pour un montant de **30 748.90 euros** (dépenses pédagogiques communes, matière d'œuvre, petits matériels et petits équipements), les dépenses sont réparties par disciplines ou par nature d'activités.
- Les dépenses relatives aux différents projets culturels, éducatifs ou pédagogiques pour un total de **9 700 euros** ;
- Les dépenses relatives aux projets divers pour **1 500 euros** ;
- Des dépenses relatives au droit de reprographie (**2800 euros**), aux sorties pédagogiques obligatoires de l'enseignement général et technique (**28 300 euros**), aux stages en entreprises (**5 000 euros**), aux différents voyages (3 échanges linguistiques, 1 stage en entreprise en Suède, 3 séjours d'intégration et 5 voyages: 3 en France et 2 à l'étranger) et sorties pédagogiques afin de financer essentiellement des frais de déplacement, d'hébergement et de visites (**121 085.51 euros**)

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Graphique service AP dépenses



1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service VE recettes

Le service VE (Vie de l'élève) : ce sont les dépenses et les recettes relatives à la vie de l'élève, aux fonds d'animation, aux opérations relatives à la santé et à la citoyenneté, aux fonds sociaux et aux fonds de vie lycéenne : BOP 230, ainsi qu'à l'aide à la restauration.

SCODE	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
VE	Vie de l'élève	ETAT	Subvention Etat	- €	11 863,00 €
VE	Vie de l'élève	REGION	Dotation et subventions de la Région MP	- €	9 000,00 €
					20 863,00 €

Au niveau des Recettes :

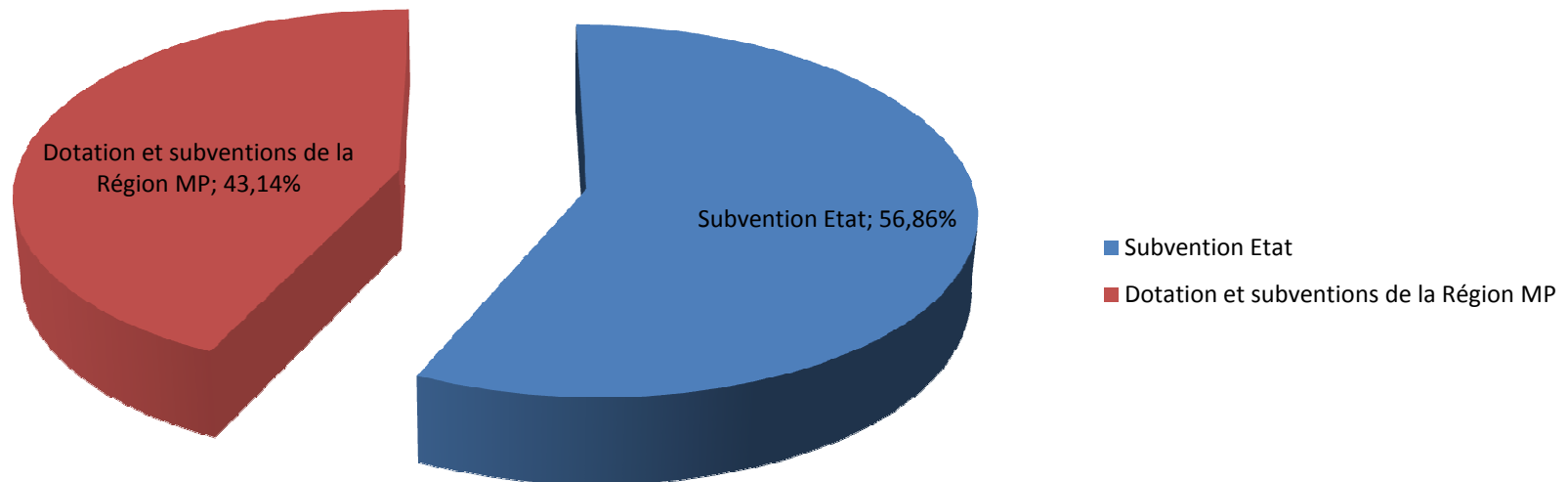
Présentation par financeurs, par bailleurs de fonds :

Le document présenté permet de visualiser au niveau des Domaines, les contributeurs et au niveau des Activités le type d'opérations réalisées (ces activités sont identiques au niveau des dépenses).

L'Etat finance la quasi-intégralité de ces opérations avec la Région pour l'aide à la restauration.

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Graphique service VE recettes



1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service VE dépenses

SCOD	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
VE	Vie de l'élève	AIRE	Aide à la restauration	9 000,00 €	- €
VE	Vie de l'élève	CESC	Comité d'éducation à la santé et la cito	500,00 €	- €
VE	Vie de l'élève	CSP	Prévention drogues	163,00 €	- €
VE	Vie de l'élève	FONDSC	Fonds sociaux	10 000,00 €	- €
VE	Vie de l'élève	VIELYC	Fonds de vie Lycéenne	1 200,00 €	- €
				20 863,00 €	

Au niveau des Dépenses :

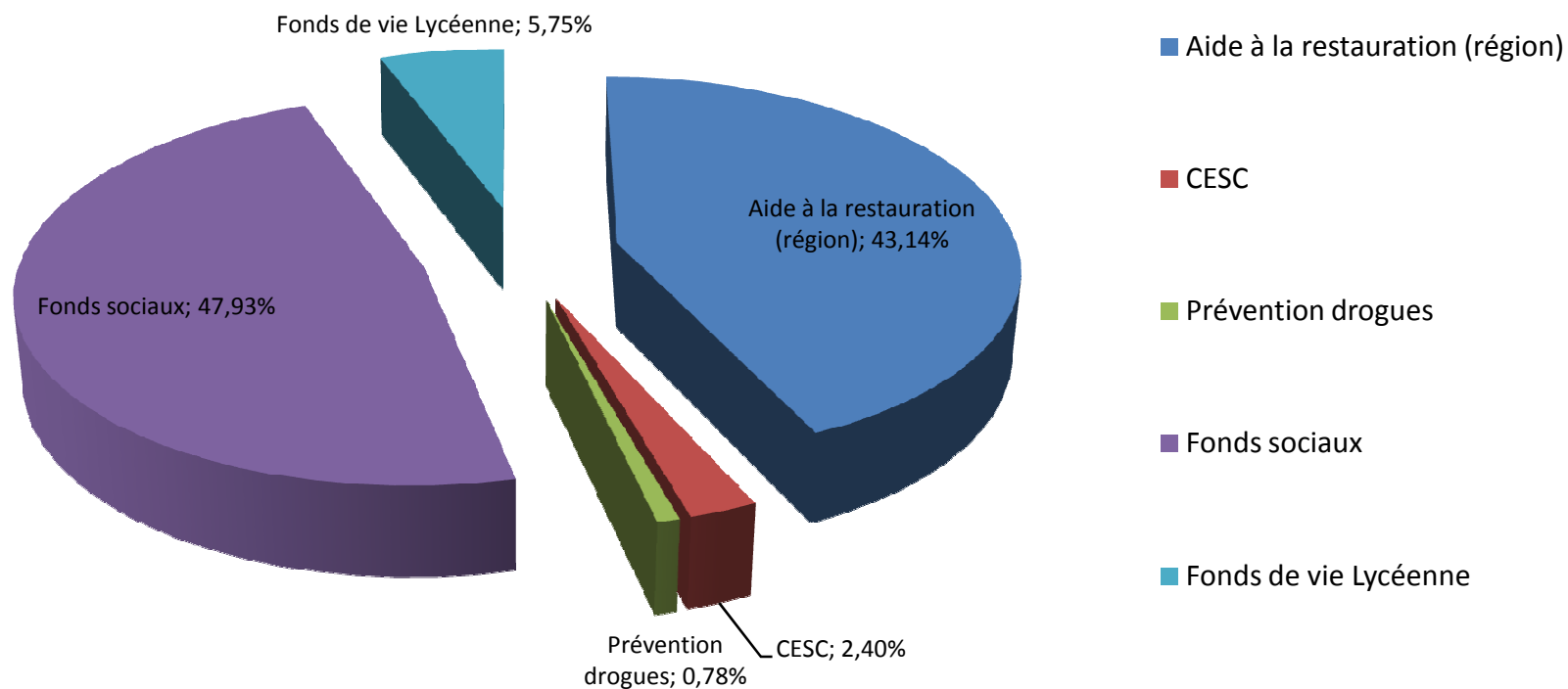
Présentation des dépenses par destination, par nature de dépenses.

Nous retrouvons les dépenses relatives au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (**500€**), au fonds de vie lycéenne (**1 200 €**), au fonds social lycéen (**10 000 €**) et à des opérations de prévention contre les conduites addictives (**163 €**).

La Région finance l'aide à la restauration selon des principes similaires au fonds social lycéen (bénéficiaires: personnes non imposables...) pour un montant estimatif de **9 000** euros.

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Graphique service VE dépenses



1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service ALO recettes

Le service ALO (Administration et Logistique) : ce sont les dépenses et recettes relatives à la viabilisation, l'entretien, le fonctionnement général et les charges générales.

SCOT	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
ALO	Administration et logistique	CFAA	Centre de Formation des Apprentis Académ	- €	2 092,50 €
ALO	Administration et logistique	CLIENT	Entreprises et divers	- €	400,00 €
ALO	Administration et logistique	COLLEG	Participations des collèges de l'AC	- €	2 300,00 €
ALO	Administration et logistique	ETAT	Subvention Etat	- €	374 260,88 €
ALO	Administration et logistique	FAMILL	Participation des familles	- €	100,00 €
ALO	Administration et logistique	GRETA	Conventions avec le GRETA	- €	3 000,00 €
ALO	Administration et logistique	OP-SPE	Opérations spécifiques	- €	103 971,89 €
ALO	Administration et logistique	REGION	Dotation et subventions de la Région MP	- €	282 650,00 €
					768 775,27 €

Au niveau des Recettes :

Le document présenté permet de visualiser au niveau des Domaines, les contributeurs et au niveau des Activités, le type d'opérations réalisées (ces activités sont identiques au niveau des dépenses).

1. Section de fonctionnement

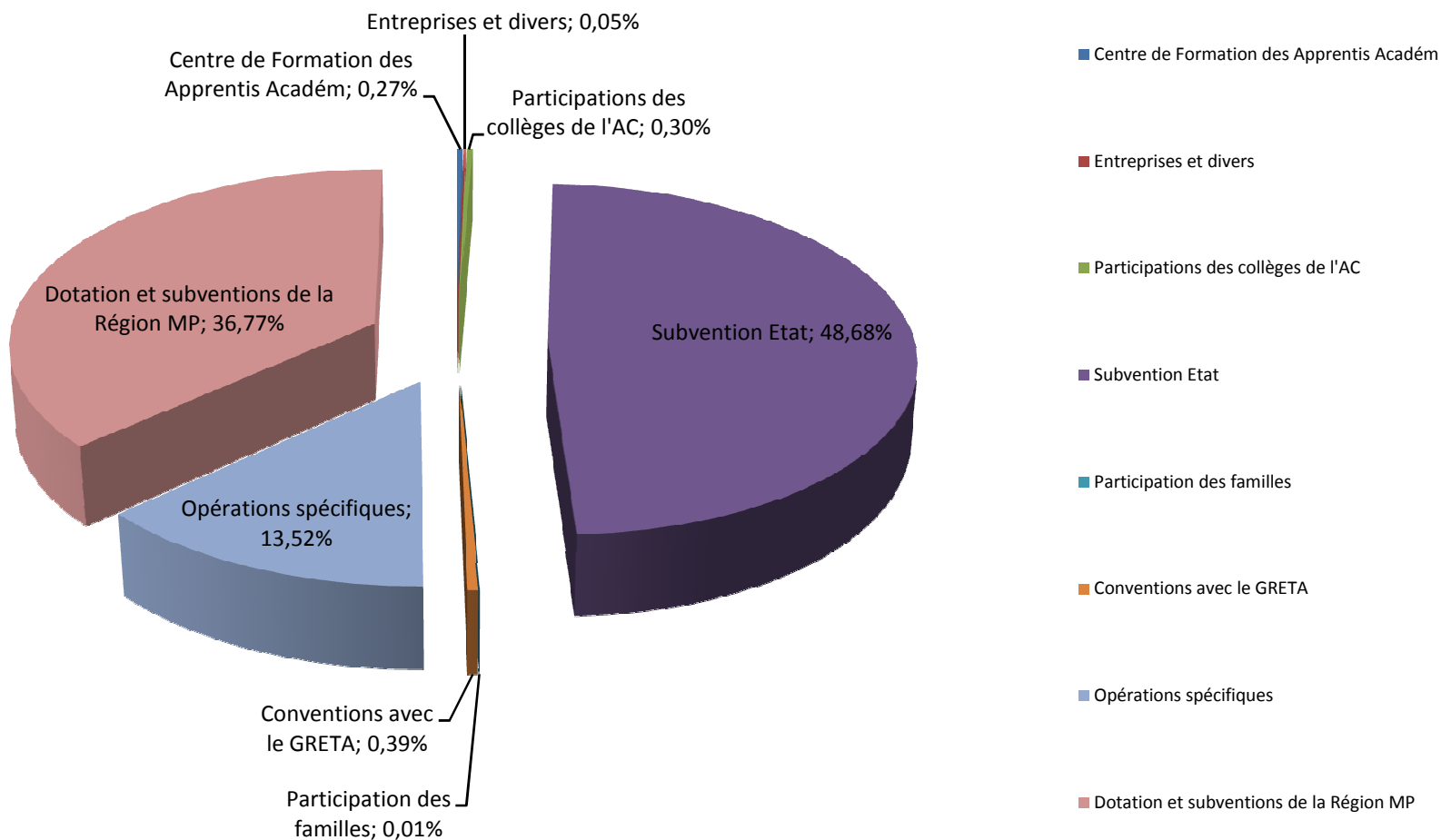
A/ Services généraux : Service ALO recettes (suite)

Présentation par financeurs, par bailleurs de fonds.

- 1/ **Le CFAA** finance les dépenses de fonctionnement (administratives, d'entretien, de réception et de viabilisation) concernant cette formation par alternance des apprentis pour un montant de **2 092, 50 euros**
- 2/ **Les Entreprises et divers** financent à hauteur de **400 euros** des produits annexes divers (contributions et reversements divers: distributeurs de boissons...)
- 3/ **Les 5 collèges et le lycée** de l'agence comptable participent au financement du fonctionnement de l'agence comptable pour un montant estimatif de **2 300 euros** (0AGENCECO) ;
- 4/ **L'Etat** finance la rémunération, les visites médicales, les frais administratifs des emplois d'assistants d'éducation pour un montant de **374 260.88 euros**;
- 5/ **Les familles** participent au paiement d'éventuels produits annexes (dégradations éventuelles de matériels du lycée...) pour un montant estimatif de **100 euros** (0DEGRAD)
- 6/ **Le GRETA** de Toulouse participe aux charges de fonctionnement (des frais généraux) supportées par le lycée et reverse au lycée des frais généraux indiqués dans chaque convention de formation pour un montant estimatif de **3 000 euros** (0GRETAFG)
- 7/ **Les amortissements** sont également budgétisées au niveau des recettes pour un montant global de **103 971.89 euros** (0NEUT). Ce montant correspondant aux amortissements prévus en 2019 pour les biens acquis et immobilisés les années précédentes et financés sur des subventions spécifiques
- 8/ **La Région** est bien sûr le plus gros contributeur de ce service pour un montant de **282 650 euros** (0DOTREGIO) par l'intermédiaire de la Dotation de Fonctionnement. Elle finance toutes les opérations de viabilisation, d'entretien et de fonctionnement général de l'établissement. La Région finance également les travaux ou opérations de maintenance préventive pour un montant de **14 592 euros** en plus du montant de la Dotation de Fonctionnement.

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Graphique service ALO recettes



1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service ALO dépenses

SCO	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
ALO	Administration et logistique	AED	Assistants d'éducation	374 260,88 €	- €
ALO	Administration et logistique	COMMU	Communication: reception-affra-tel	20 400,00 €	- €
ALO	Administration et logistique	CONTRA	Contrats	73 115,80 €	- €
ALO	Administration et logistique	DEPLCT	Déplacements divers	710,00 €	- €
ALO	Administration et logistique	DOCUM	Documentation	250,00 €	- €
ALO	Administration et logistique	ENTRET	Entretien :travaux-materiel-produits-vet	61 692,00 €	- €
ALO	Administration et logistique	FONCTI	Fonctionnement général	21 459,60 €	- €
ALO	Administration et logistique	FORMA	Formation en apprentissage (CFAA)	2 092,50 €	- €
ALO	Administration et logistique	OP-SPE	Opérations spécifiques	119 956,93 €	- €
ALO	Administration et logistique	PARTIC	Participations services extérieurs	800,00 €	- €
ALO	Administration et logistique	VIAB	Viabilisation	110 022,60 €	- €
				784 760,31 €	

Au niveau des Dépenses :

Présentation des dépenses par destination, par nature de dépenses.

Nous retrouvons différentes dépenses :

1/ La rémunération des assistants d'éducation pour un montant de **374 260.88** euros, les visites médicales pour **459** euros et les dépenses administratives locales des assistants d'éducation à hauteur de **647** euros ;

2/ La communication, son budget représente un montant de **20 400** euros ;

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service ALO dépenses (suite)

- 3/ **Les contrats** des bureaux de contrôle, de maintenance obligatoires (notamment des installations énergétiques), de maintenance recommandés, de maintenance et de location des copieurs, de maintenance des installations énergétiques (montant fléché de 27 115.80 €) génèrent des dépenses toujours importantes pour un montant estimatif total de **73 115.80** euros ;
- 4/ **Les déplacements** : Les dépenses de déplacement correspondent aux frais de carburant et aux remboursements des frais de transport des personnels administratifs pour un montant de **710** euros ;
- 5/ **La documentation administrative** correspond à des achats d'ouvrages ou d'abonnements à des revues administratives pour un montant de **250** euros ;
- 6/ **L'entretien** : Ces crédits permettent de financer l'évacuation des déchets, des travaux, des réparations, l'achat de matériel d'entretien pour travaux ou réparations diverses (matériel électrique, matériel de plomberie, matériel pour les espaces verts, matériel pour les véhicules, peinture...), l'achat de produits d'entretien ou lessiviels, l'achat de vêtements de travail pour un montant total de **61 692** euros ; Volonté de réduire l'achat de produits chimiques d'entretien, de nettoyage et de les remplacer par des produits écologiques, naturels et économiques, volonté de mécaniser le nettoyage des locaux du lycée afin de faciliter le travail des agents (ergonomie) et l'efficacité,
- 7/ **Le fonctionnement général** : Les principales dépenses de ce domaine concernent l'achat de fournitures administratives, les opérations relatives à l'agence comptable, l'assurance des véhicules et des matériels du lycée, les équipements, les honoraires, les frais d'huissier, les dépenses pharmaceutiques et les taxes et impôts pour un montant total de **21 459.60** euros ;

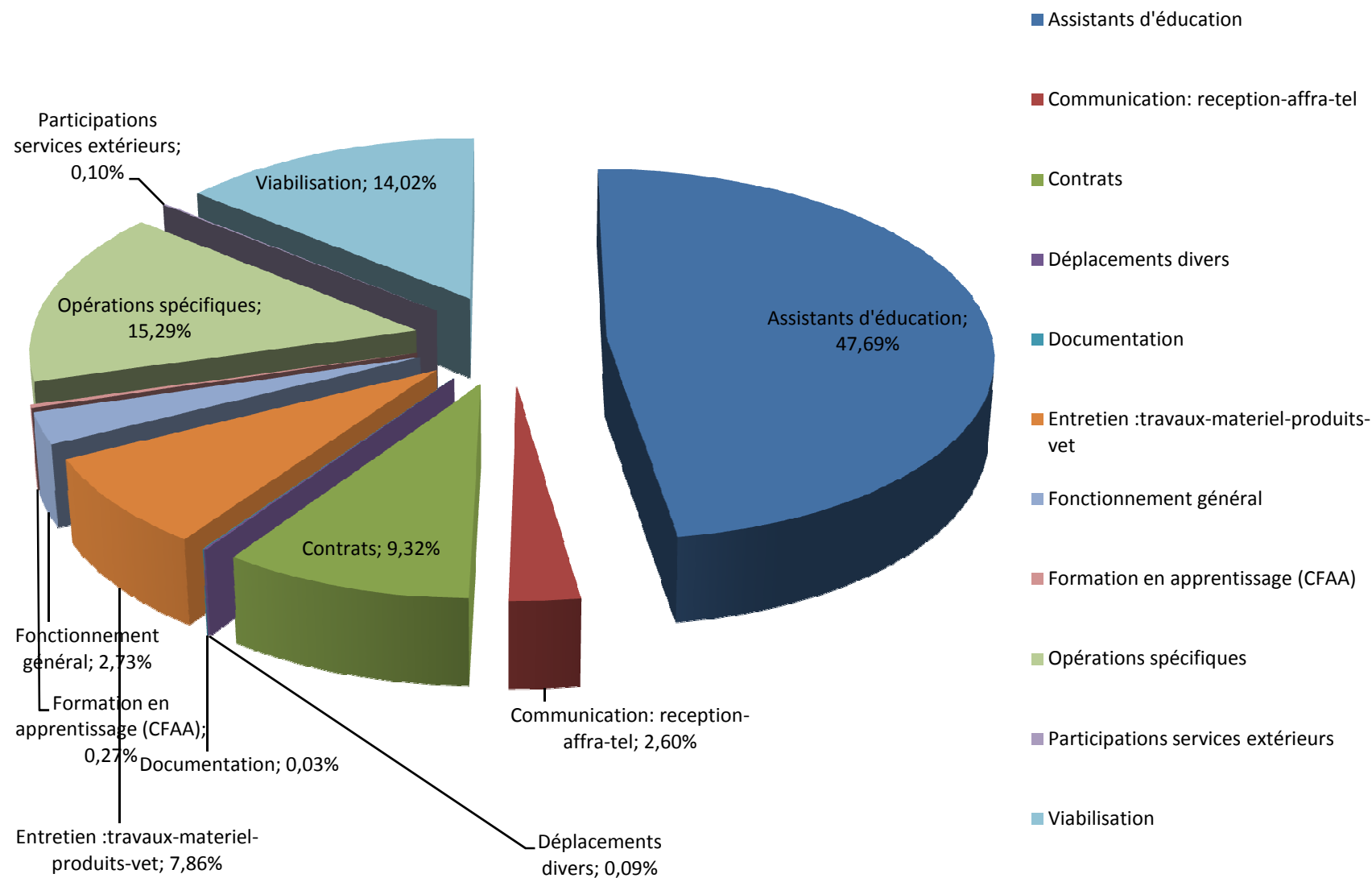
1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Service ALO dépenses (suite)

- 8/ La formation en apprentissage (CFAA)** pour un montant de **2 092, 50** euros : charges de fonctionnement : frais généraux supportés par le lycée = dépenses administratives, d'entretien et de viabilisation
- 9/ Les opérations spécifiques** : les amortissements pour ordre estimés à **119 956.93** euros. Ce sont des opérations pour ordre qui impactent le résultat prévisionnel mais pas la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement du lycée. Elles constituent une information relative sur la valeur du patrimoine du lycée (les amortissements ne concernent pas les dotations en nature). Elles ne permettent pas de constituer une provision afin de financer le remplacement des biens totalement amortis.
- 10/ Les participations aux services extérieurs** pour un montant de **800** euros ;
- 11/ La viabilisation** : à savoir les dépenses énergétiques (électricité, gaz et eau) pour un montant de **110 022.60** euros (OEAU, OELEC, OGAZ). Ces montants sont fléchés par la Région conformément au marché énergie de la Région. **Légère augmentation** de **8479.71 €** par rapport à 2018 afin de s'adapter aux dépenses et consommations constatées au cours des 2 derniers exercices et aux nouvelles clauses contractuelles négociées par la Région avec les différents prestataires de services (DALKIA) par avenants. On constate globalement une maîtrise des dépenses énergétiques au niveau du lycée, mais une légère augmentation des dépenses de maintenance des installations énergétiques (chaudières, CTA...).

1. Section de fonctionnement

A/ Services généraux : Graphique service ALO dépenses



1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) : Service

SRH recettes

Le service SRH (Service de restauration et d'hébergement) : ce sont les dépenses et recettes relatives à la restauration et à l'hébergement.

SCOT	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SRH	Restauration et hébergement	COMMX	Commensaux : Personnel et extérieurs	- €	56 862,00 €
SRH	Restauration et hébergement	FAMILL	Participation des familles	- €	758 077,90 €
SRH	Restauration et hébergement	LYCCOL	Lycée Colomiers	- €	- €
SRH	Restauration et hébergement	REGION	Dotation et subventions de la Région MP	- €	10 000,00 €
					824 939,90 €

Au niveau des Recettes :

Présentation par financeurs, par bailleurs de fonds.

Ces montants correspondent aux prévisions calculées sur la base des prévisions de repas servis aux élèves et aux personnels en 2018 et sur la base des tarifs communiqués par la Région et votés lors du dernier CA

1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) : Service SRH recettes (suite)

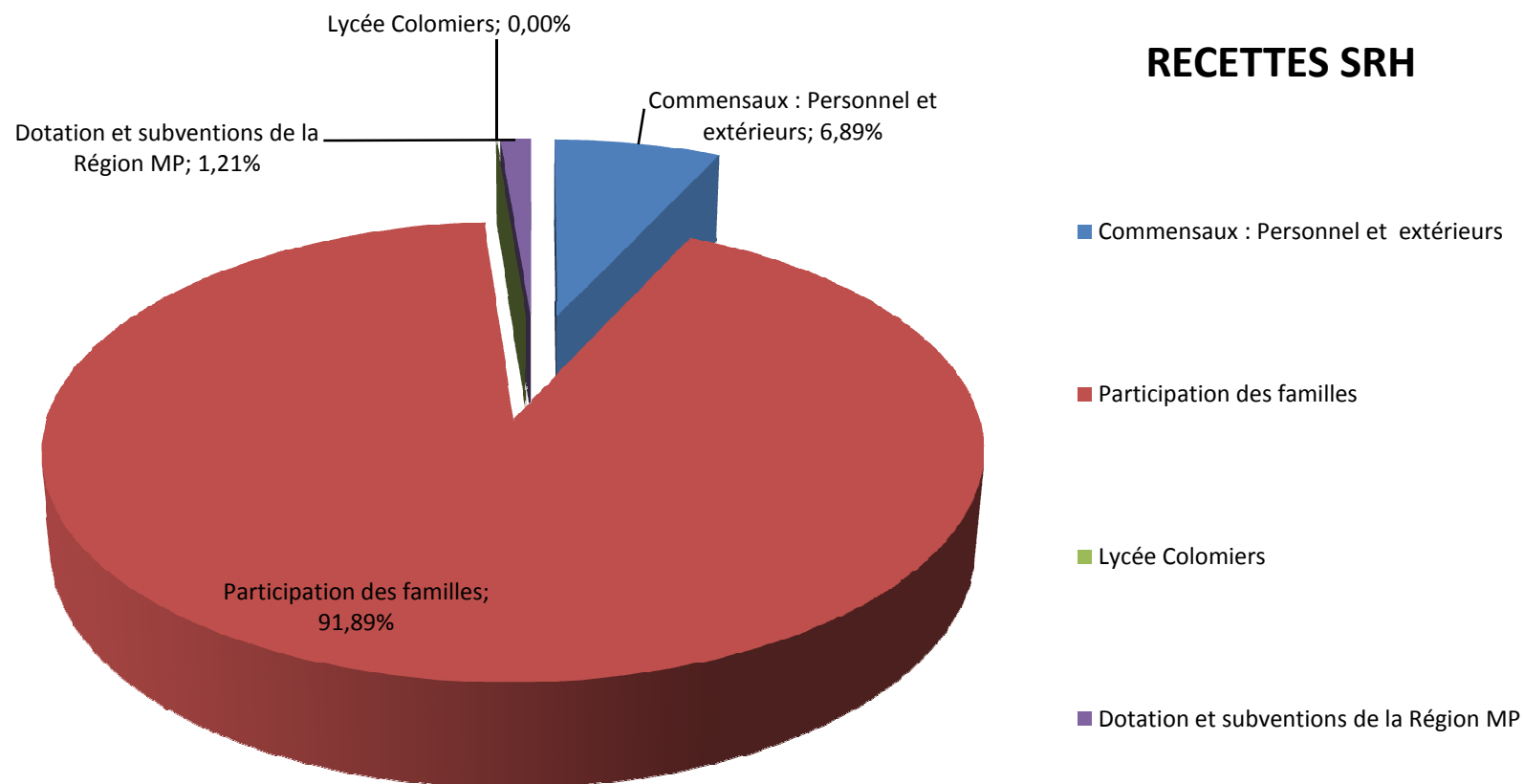
- 1/ Les autres contributeurs du service de restauration sont **les commensaux**, personnels de l'établissement, publics extérieurs, personnels ou stagiaires de la formation continue, pour un montant de **56 862** euros ;
- 2/ Les principaux contributeurs du service de restauration sont bien évidemment **les familles** pour le paiement des produits scolaires (frais de demi-pension et d'internat) sur la base de forfaits trimestriels inégaux, pour le paiement des produits scolaires hors forfait et enfin pour diverses dégradations pour un montant estimatif global de **758 077.90** euros
- 3/ Le lycée présentera un dossier de candidature avant le 21 décembre afin de bénéficier de **l'opération « l'Occitanie dans mon assiette »** initiée par la Région afin de nous permettre de bénéficier de subvention (0.18€ par repas servis aux élèves) pour l'achat de produits labellisés, locaux, régionaux de proximité. Cette opération a grandement été simplifiée par rapport à l'année précédente et paraît aujourd'hui plus facile à mettre en œuvre au niveau du lycée.

Le lycée escompte bénéficier de 10000 euros de crédits de la Région en 2019.

1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) :

Graphique service SRH recettes



1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) : Service SRH dépenses

SCOD	LIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SRH	Restauration et hébergement	COMMU	Communication: reception-affra-tel	2 600,00 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	CONTRA	Contrats	31 577,20 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	DENREE	Denrées	484 914,52 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	DOCUM	Documentation	100,00 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	ENTRET	Entretien :travaux-materiel-produits-vet	33 700,00 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	FONCTI	Fonctionnement général	16 888,28 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	REVFCS	Reversement Fonds Commun SH	11 363,22 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	REVFRH	Reversement Fonds Régional Hébergement	170 448,28 €	- €
SRH	Restauration et hébergement	VIAB	Viabilisation	73 348,40 €	- €
				824 939,90 €	

Au niveau des Dépenses :

Présentation des dépenses par destination, par nature de dépenses.

Nous retrouvons différentes dépenses, par ordre d'importance :

-l'achat de denrées alimentaires pour un montant global de **484914.52** euros ;

-le reversement au fonds régional d'hébergement pour un montant de **170 448.28** euros;

1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) : Service

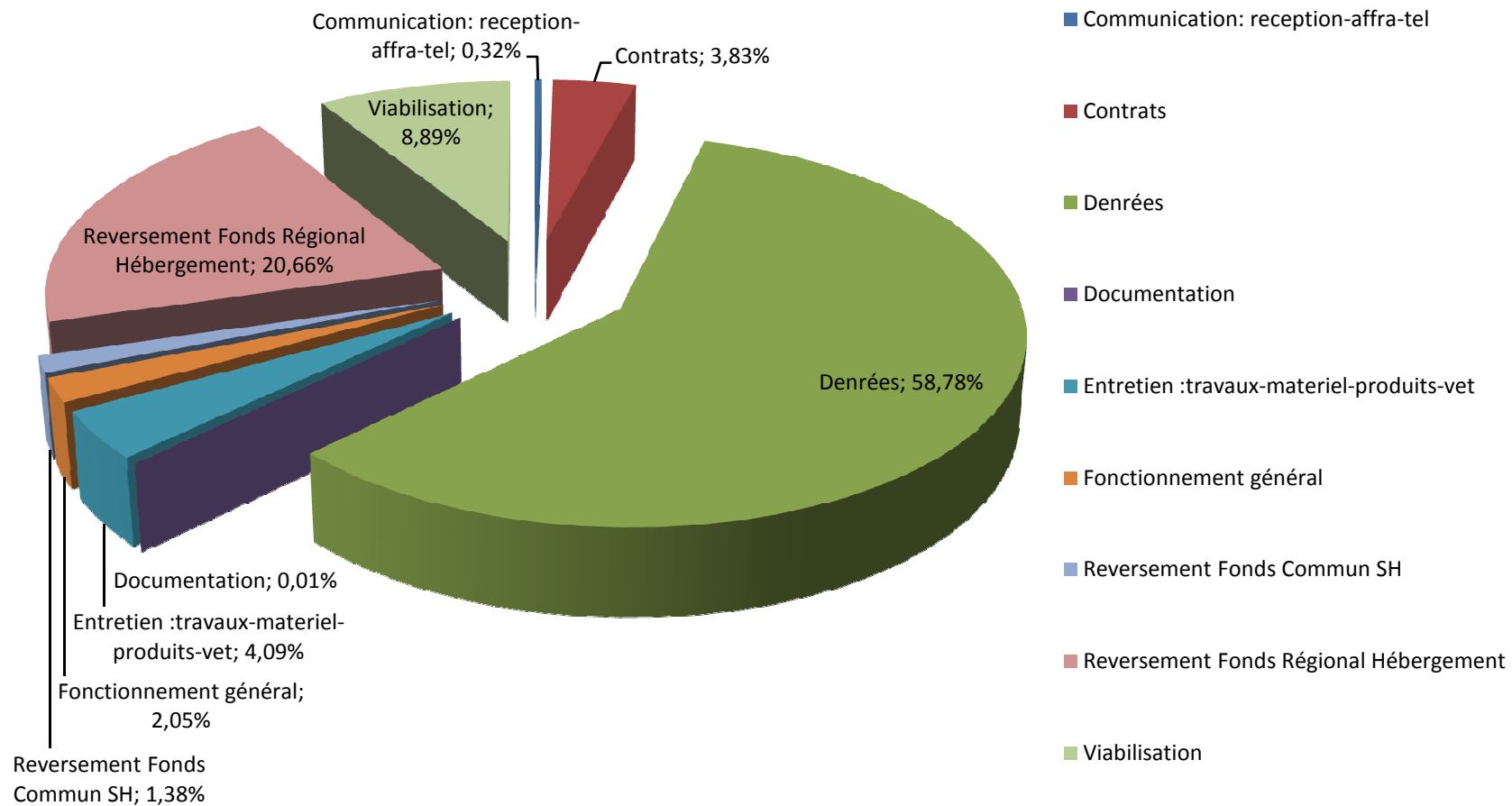
SRH dépenses (suite)

- la viabilisation** : c'est-à-dire les dépenses énergétiques (électricité, eau, gaz) concernant les services de restauration et d'internat pour un montant de **73 348.40** euros montant fléché conformément aux préconisations de la Région dans le cadre du marché énergie;
- l'entretien** : 9000€ pour des travaux et réparations des matériels et des équipements en cuisine, 5 200 € pour des travaux à l'internat, 6500€ pour l'achat de produits d'entretien non jetables, 8 500€ pour les produits d'entretien jetables, 2 000 € pour l'achat de vêtements de travail et 2 500 € pour du matériel divers, pour des travaux et réparations pour un montant global de **33 700** euros ;
- les contrats** de maintenance obligatoires (9 500 €), de maintenance recommandés (2 000 €), de contrôles obligatoires (2 000 €) et de maintenance des installations énergétiques (18 077.20 €, P2MAINT) pour un montant total de **31 577.20** euros ;
- le fonctionnement général ou frais généraux** pour un montant de **16 888.28 euros (avec 10500 € pour la redevance spéciale** de collecte des déchets), 5000€ pour l'achat d'équipements et de matériel de cuisine,
- le reversement au fonds commun du service d'hébergement** pour un montant de **11 363.22** euros. Ce reversement est une contribution obligatoire gérée par la Région et versée à un fonds commun afin de financer des dépenses importantes d'équipements ou de réparations de matériels du service annexe d'hébergement ;
- la communication**, les frais de réception, l'affranchissement, les frais de téléphone pour un montant de **2 600** euros ;
- la documentation professionnelle** pour un montant estimé à **100** euros.

1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) :

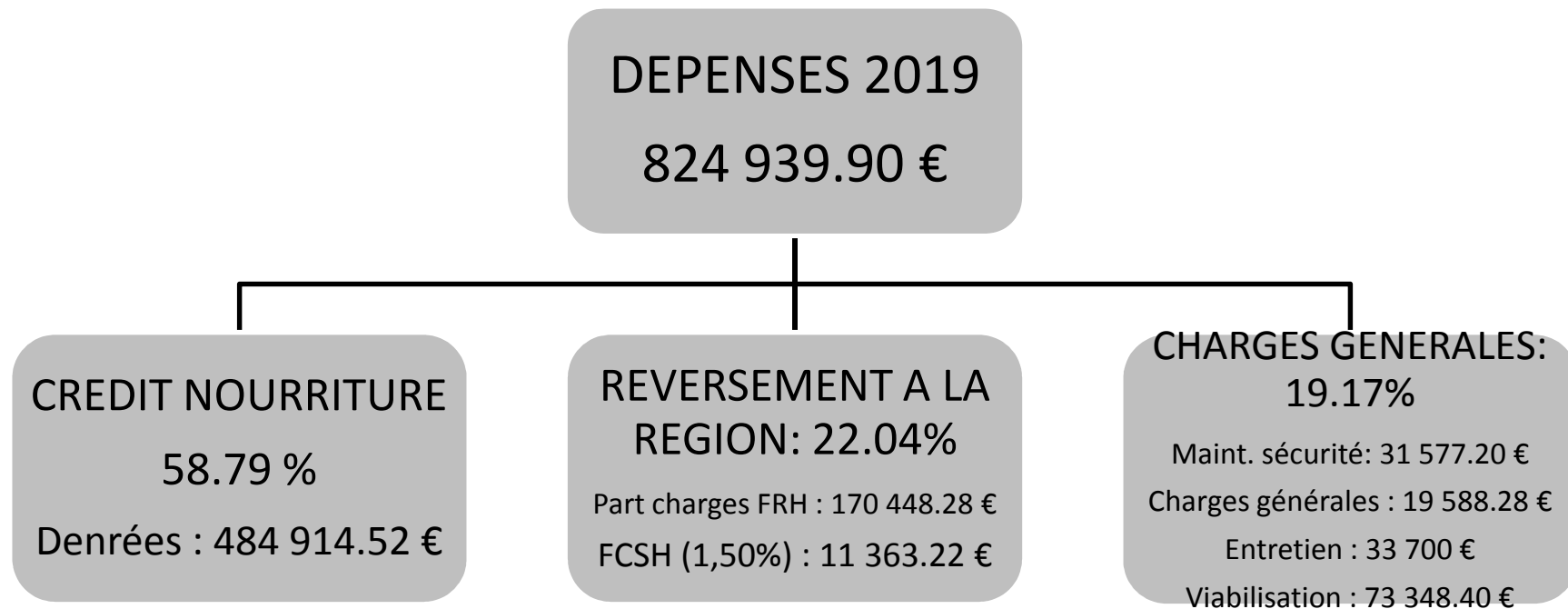
Graphique service SRH dépenses



1. Section de fonctionnement

Service SRH

o Construction du budget :



1. Section de fonctionnement

B/ Services spéciaux (avec ou sans réserves) : Service

SBN recettes

Le service SBN (Service des bourses nationales)

SCOL	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SBN	Bourses nationales	BOURSE	Bourses, primes et remises	300 000,00 €	- €
SBN	Bourses nationales	ETAT	Subvention Etat	- €	300 000,00 €

Au niveau des Recettes :

Présentation par financeurs, par bailleurs de fonds.

L'Etat finance les bourses nationales, les bourses au mérite, les primes d'équipements et les primes d'internat pour un montant estimatif de **300000** euros.

Les bourses sont versées aux familles ou déduites des frais de demi-pension et d'internat en fin de trimestre.

Au niveau des Dépenses :

Présentation des dépenses par destination, par nature de dépenses.

Nous retrouvons les bourses nationales pour un montant estimatif de **300000 euros** .

2. Section d'investissement

Service OPC recettes

Le service OPC (Opération en Capital)

SCOD	SLIBELLE	DCODE	DLIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPC	Opérations en capital	INVTEC	Investissement matériel technique	5 000,00 €	- €
OPC	Opérations en capital	TAXE	Taxe d'apprentissage	- €	5 000,00 €

Au niveau des Recettes :

Présentation par financeurs, par bailleurs de fonds.

La taxe d'apprentissage permettra de financer des équipements pédagogiques de l'enseignement technique, technologique et professionnel pour un montant estimatif de **5 000** euros.

Ces équipements ne sont pas précisément déterminés à ce jour.

Au niveau des Dépenses :

Présentation des dépenses par destination, par nature de dépenses.

Il est prévu l'achat d'équipements pédagogiques dont le prix unitaire est supérieur à 800 euros hors taxes, suivis dans l'inventaire de l'établissement et dont la durée de vie est estimée à 10 ans. Ces opérations génèreront des écritures d'amortissements au niveau des recettes et des dépenses.

VOTE

- o Le budget est présenté en équilibre.

Tous les services sont équilibrés à l'exception du service ALO.

- o Ce déséquilibre s'explique par des opérations comptables, les opérations d'amortissements pour ordre, sans effet sur le fond de roulement et la capacité d'autofinancement du lycée. Ce déficit correspond aux amortissements (constatation de l'amoindrissement de la valeur du patrimoine) des biens immobilisés financés sur les fonds propres.

- o **Vote du projet de budget 2019**

VOTE

- o Le conseil d'administration donne délégation de signature et de compétence au chef d'établissement pour la passation des marchés publics dans la limite des crédits ouverts au budget 2019 dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les marchés à procédure adaptée.

- o **Vote de cette délégation**

BICT_20182019_30-1_0312686B_181221200204

031006XU

ACADEMIE DE TOULOUSE

CONSEIL REGIONAL DE MIDI-PYRENEES

22 AVENUE DU MARECHAL JUIN

31406 TOULOUSE CEDEX 9

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 30-1

Année scolaire : 2018-2019

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

BIEN_20182019_30-1_0312686B_181217113048

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE

RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE

75 RUE SAINT ROCH

31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 30-1

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : Veuillez trouver ci-joint le document budgétaire issu du logiciel de gestion GFC pour les autorités de contrôle et pas le document budgétaire issu du logiciel de gestion GFC pour le CA.